AFP, 12 décembre 2012

Le Parlement vote définitivement le maintien des juridictions de proximité jusqu'en 2015

PARIS, 12 déc. 2012 (AFP) -

Le Parlement a voté définitivement mercredi, par un vote à l'unanimité de l'Assemblée, une proposition de loi du Sénat reportant de deux ans la suppression des juridictions de proximité qui seront donc maintenues jusqu'au 1er janvier 2015.

Ce report est justifié par "la sagesse et la cohérence", notamment car le Chancellerie ne dispose pas des moyens nécessaires, a fait valoir le ministre chargé des relations avec le Parlement, Alain Vidalies.

Jean-Yves Le Bouillonnec (PS) a ainsi fait état de la situation des tribunaux d'instance, qui auraient assumé le travail effectué par les juridictions de proximité. Patrice Verchère (UMP) a souligné notamment que "les conditions pratiques" de cette réforme n'étaient pas réunies.

Le texte avait été déposé par le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret).

dec/sm/ct

.

Phoca PDF